

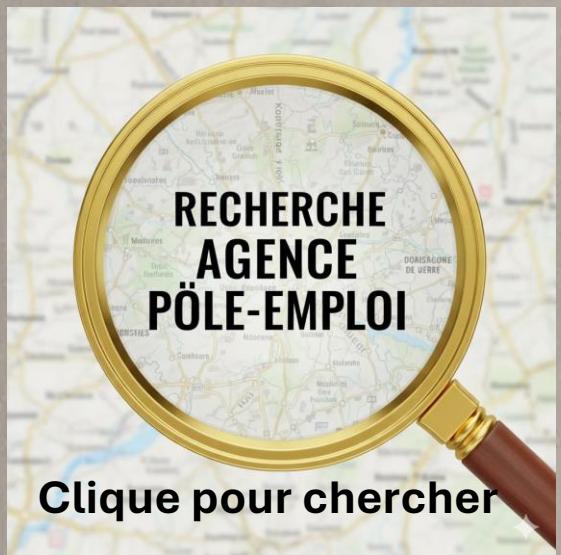


Vers un Avenir Solidaire & Social

Démarches Pratiques

Un programme FSE Auvergne Rhône-Alpes conduit par :

L'ASSOCIATION EDIAS



Quand tu quittes le campus, la première chose à faire est de t'inscrire à France-Travail

- Même si tu n'es pas encore totalement décidé à trouver un travail, voir ce que le service de l'emploi te propose est une bonne idée.
- Faut le faire le plus vite possible!

Pour t'inscrire à France-Travail c'est rapide et cela se fait en ligne



INSCRIPTION À FRANCE-TRAVAIL
VIDEO (cliquer sur l'image)

- On va te demander les documents suivants:
- Une pièce d'identité valide + titre de séjour si besoin
- Photocopie carte vitale
- Fiche d'état civil complet à remplir en ligne
- Un CV et copie du BAC ou autres diplômes si tu en as
- Adresse mail
- Si tu as travaillé les derniers mois et que tu es éligible à une allocation chômage (te renseigner la dessus)
- Contrat de Travail+ Bulletins de paye + attestation de l'employeur

Pourquoi s'inscrire?

- France-Travail va t'aider dans tes démarches surtout si tu arrives avec un projet déjà réfléchi en direction de l'Economie Sociale et Solidaire.



- L'inscription te permet:

- De bénéficier d'un accompagnement personnalisé et professionnel
- D'avoir accès à des aides financières spécifiques
- Accès à des formations
- Protection sociale

• Important: faut se bouger France-Travail ne va pas te proposer un emploi idéal pour toi, faut aller te le chercher!



France
Travail
AGENCE



RECHERCHE MISSION LOCALE

Clique ici pour chercher

Après un premier rendez-vous à France Travail tu vas généralement aller à la Mission Locale qui va assurer ton suivi

- Les missions locales sont spécialisées dans le soutien aux jeunes de 16-25 ans. Leurs actions correspondent aux axes du Contrat Engagement Jeunes de France-Travail.**

Accompagnement personnalisé et professionnel

- **Le contrat d'engagement Jeune (CEJ) pour les jeunes de 16-25 ans (29 si handicap) met le paquet pour te trouver du travail en suivant tes choix.**
- **Tu as 15-20 heures de suivi par semaine sur une année tant que tu n'as pas trouvé d'emploi.**
- **Tu as une indemnité d'environ 560 euros par mois si tu es dans le besoin à condition que tu participes activement**
- **Ton conseiller dédié t'aide à analyser tes compétences, monter ton projet professionnel. Tu as accès à des ateliers, jobs dating, forums, préparations d'entretiens etc... Les Missions locales assurent généralement cet accompagnement.**

The infographic is divided into four main sections:

- Top Left:** A blue banner with the text "Contrat d'Engagement Jeune".
- Pourquoi ?** (Purple background): "Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie".
- C'est quoi ?** (Blue background): "Des points réguliers avec un conseiller", "Des activités dans la semaine", "Des stages en entreprises...".
- Comment ça se passe ?** (Red background): "Parles-en à ta conseillère ou ton conseiller".
- Top Right:** A green banner with the text "Pour qui ?" and a photo of a young man.
- Middle Right:** A green banner with the text "Tu as entre 16 et 25 ans", "Ou moins de 30 ans si tu es en situation de handicap", "Ni en emploi, ni en formation", and "Et inscrit à France Travail".
- Bottom Right:** An orange banner with the text "Combien ? Jusqu'à 550€ / mois".
- Bottom Left:** A blue banner with the text "Et où ? Dans ta Mission Locale" and a QR code.
- Bottom Center:** A blue banner with the text "#1jeune1solution".

Les aides financières

- Le CEJ te permet de toucher 560 euros mensuels environ si tu n'as pas d'autres revenus.
- Selon tes besoins, un financement complet ou partiel d'une formation peut t'être accordé. Il s'agit de formations qui te permettent derrière de trouver du travail, pourquoi pas après échange avec une structure de l'ESS prête à t'embaucher dès lors que tu as eu la formation (Aide Individuelle à la Formation AIF). Il est possible d'obtenir une Rémunération de Fin de Formation (RFF) qui va remplacer ton manque de revenus pendant la formation.
- Il existe également des aides à la mobilité qui vont te permettre de te rendre à un rendez-vous professionnel mais également à te faire financer un permis de conduire pouvant être indispensable pour certains emplois.
- Enfin il est possible de bénéficier d'aides ponctuelles grâce au Fond d'Aides aux Jeunes (FAJ) mais également grâce à plusieurs fonds départementaux bien connus de tes interlocuteurs. Cela permet de solder une facture ponctuelle, de te payer un équipement professionnel qui va te permettre de commencer une activité comme un micro ordinateur.



Accès aux formations

- France Travail et les Missions Locales ont accès à un catalogue de formations souvent inaccessibles au public sans statut de demandeur d'emploi.
- Tu peux obtenir une immersion de quelques jours au départ auprès d'une structure de l'ESS pour vérifier que ton choix soit le bon avant de commencer ta formation.



Maintien des droits sociaux

- **Le statut de demandeur d'emploi inscrit (même non indemnisé) permet de conserver certains droits à l'assurance maladie et à la retraite. C'est une couverture sociale cruciale quand on quitte le statut étudiant.**
- * **C'est aussi une démarche nécessaire pour certaines autres aides sociales que tu peux recevoir (RSA Jeune Actif si conditions d'activité remplies, Prime d'Activité en cas de reprise d'activité à temps partiel).**



Un engagement volontaire de 8 mois
sur un volume horaire de 24h/semaine

Pour qui ?

Pour tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)

Aucune condition de diplôme ou de niveau scolaire



Des **jeunes motivés** qui ont envie de s'investir, d'être utiles, de donner de leur temps et de leur énergie pour les autres

Quels devoirs ?

- Engagement à servir l'intérêt général
- Participation active aux rendez-vous fixés par la Mission Locale
- Participation obligatoire aux Formations Civiques et Citoyennes (PSC1, découverte des institutions, etc)

Comment candidater ?

Participer à une réunion d'information collective sur inscription via votre conseiller Mission Locale ou par téléphone au 03.20.14.52.80

- Lundi 16 septembre (14H - 16H)
- Mercredi 18 septembre (14H - 16H)
- Lundi 23 septembre (14H - 16H)
- Mercredi 25 septembre (14H - 16H)
- Lundi 30 septembre (14H - 16H)
- Mercredi 2 octobre (14H - 16H)
- Lundi 7 octobre (14H - 16H)
- Mercredi 9 octobre (14H - 16H)



Quelles missions ?

Des missions dans des domaines variés tels que la **Culture** et les **Loisirs**, le **Sport**, l'**Éducation** pour tous, la **Solidarité**, la **Santé** ou encore l'**Environnement**.

Quel statut pour le volontaire ?

- Une **protection sociale** prise en charge par l'État
- Une **indemnité mensuelle** : 619,83€ nets/mois
- Des **congés** : 2 jours/mois (3 jours/mois pour les mineurs)
- Cotisations retraite** assurées
- Droits à la formation** sur le Compte Personnel de Formation (CPF)

Possibilité d'un service civique

- Envie et besoin de changer d'air? Tu as la possibilité de faire un service civique qui peut vraiment te changer la vie et faire découvrir d'autres horizons sachant que nos amis de l'ESS accueillent des volontaires dans certaines structures.

- [Clique ici pour voir une vidéo](#)

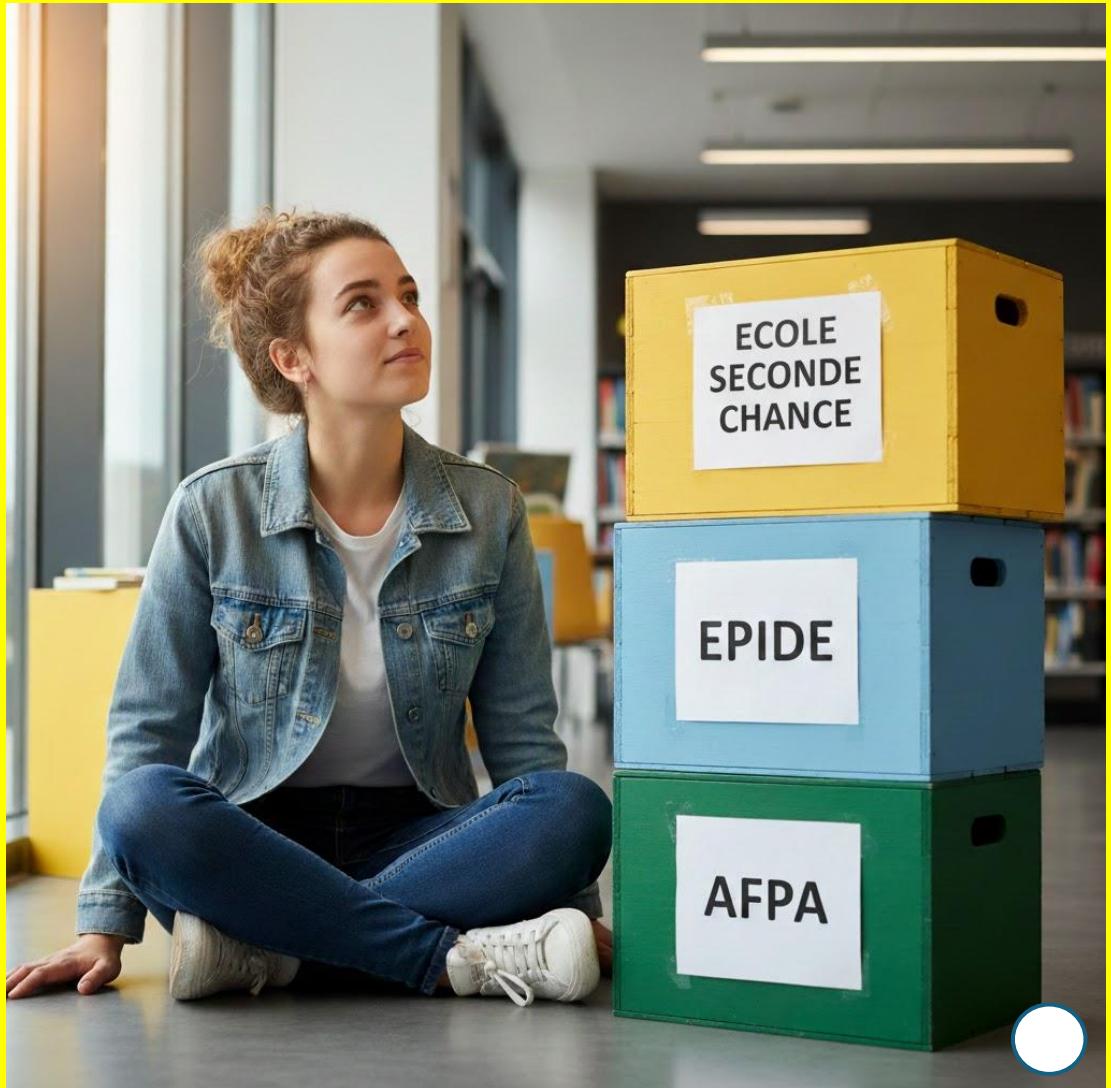
- [Clique ici pour aller sur le site du Service Civique](#)

Dispositifs de formation à considérer

- Il existe de nombreux dispositifs de reprises d'études et de formations spécifiques mais il faut vérifier qu'ils sont ouverts à des étudiants qui ont le BAC car ils sont parfois réservés à des jeunes sans diplômes, on te propose une liste générale avec les liens pour en savoir plus et te renseigner sachant que France Travail et les Missions Locales peuvent aussi t'aider la dessus.
- Le gros avantage c'est que ces structures peuvent te permettre rapidement de viser un métier, un diplôme synonyme d'emploi et qu'ils sont tous sensibles aux structures de l'ESS. Tu peux donc en intégrer une avec un projet ESS l'essentiel étant d'avoir les compétences pour exercer le métier que tu veux.
- On te donne une petite liste dans la diapo suivante



- Les Ecoles de la Seconde Chance peuvent te proposer des formations spécifiques assez rapidement, elles sont toutes conventionnées avec France Travail et les Missions Locales et ont généralement de très bons contacts avec les employeurs. Plusieurs travaillent avec des acteurs de l'ESS.
- Les EPIDE(s) (Etablissements Pour l'Insertion Dans l'Emploi) sont des structures sous la tutelle des Ministères du Travail et de la Défense. Le cadre est spécifique avec un internat, des uniformes et un encadrement très présent chaque jour mais si tu as besoin d'être encouragé et suivi c'est un très bon plan pour te trouver un emploi rapidement avec souvent des formations.
- L'AFPA (Agence nationale des Formations Pour Adultes) est le premier organisme de formation qualifiante de France. Ils peuvent réaliser des accompagnements en lien avec France Travail et les Missions Locales.



Clique sur les boîtes pour découvrir ces structures

Bienvenue dans notre programme !

« Le décrochage étudiant : des solutions.... Et la nôtre !!! »

